Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260325-2026_024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 20/03/2026

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 Présents : 16 Votants : 18

L'an 2026, le 20 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOUAULT Joseph, Maire.

Présents : M. JOUAULT Joseph, Maire, M. SINOQUET Vincent, Mme GODEFROY Nathalie, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, Mme CHRISTY Yoanna, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, Mme SABATIER Nathalie, M. KERGOAT Joel, Mme KHEZZANE Christine, M. CHARLIER Clothaire, Mme CHARLES Aurélie, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, M. SORRE Bertrand, Mme HASCOET Marie.

Excusés avec procuration : M. QUIDELLEUR Noa donne pouvoir à Mme GODEFROY Nathalie, M. BROSSAIS Daniel donne pouvoir à M. SINOQUET Vincent.

Excusé sans procuration : Mme NONQUE Céline

Secrétaire de séance : M.SORRE Bertrand

Réf	2026-024

Objet de la délibération : ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-7, L2121-8, L2122-1, L2122-4 et L 2122-7, L2122-8,

Considérant que le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée,

Considérant que Monsieur Joseph JOUAULT, Président invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire par vote à bulletin secret, conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

Considérant que Monsieur Joseph JOUAULT, Président lance l'appel à candidature pour la fonction de Maire,

Considérant la candidature de : Monsieur Vincent SINOQUET,

Considérant que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote,

Après avoir procédé aux opérations de vote, le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 14

A OBTENU :
Monsieur Vincent SINOQUET : 14 voix

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260325-2026_024-DE

Monsieur Jacques BLANCHET : 4 voix

Monsieur Vincent SINOQUET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M. SORRE Bertrand